

Qui fait des dons planifiés ?

La croyance veut que ce soient les mieux nantis et ceux qui n'ont pas de proches qui puissent considérer un don planifié. Pourtant :

- 69 % des Québécois* considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'être riche pour faire un don planifié; et
- Huit personnes sur 10* croient qu'il est possible de concilier l'avenir de leurs proches tout en faisant un don planifié à un organisme de bienfaisance

La planification financière et successorale des Québécois

Selon un sondage réalisé par CROP en 2005, sept personnes sur dix qui ne sont pas à la retraite commençaient déjà à la préparer. Comme le don planifié le plus courant est le don testamentaire, les répondants ont aussi été interrogés à ce sujet. Il semble y avoir un potentiel de dons planifiés à long terme puisque six répondants sur dix, âgés entre 45 et 54 ans, ont fait leur testament. Bien entendu, c'est la population âgée de 65 ans et plus qui a rédigé, dans la proportion la plus élevée (87 %), un testament. De plus, il y a une corrélation importante entre les revenus et les avoirs des gens, et le fait d'avoir rédigé un testament. Les répondants ayant des revenus familiaux supérieurs à 80 000 \$, les propriétaires d'une résidence secondaire ou d'une résidence principale et les personnes détenant un REER sont plus susceptibles de rédiger un testament. Par ailleurs, près de neuf répondants sur dix qui ont fait leur testament l'ont fait devant un notaire.

- **Le geste qui prolonge une vie**
- **Comment planifier un don ?**

** Source : étude CROP en 2005 et sondage mené par UN HÉRITAGE À PARTAGERMD Québec en 2000*